CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1 - Organisme de formation : OMNES (bureau) - 13 chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 11755936475
Auprès du préfet de région : Paris
Représenté par : Anne Portier, Présidente de l'OMNES

2 – L'entreprise (raison sociale du co-contractant - dénomination et adresse) :
Micro-entreprise - .....
Représentée par : .....

Est conclue la convention suivante :

Article 1 :
L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :
1 - Intitulé : Comment attirer de nouveaux clients
2 - Nature de l'action au sens de l'article L.6313-1 du code du travail :
Action de formation d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
3 – Dates de l'action de formation : 15 juin 2021
4 - Durée et horaires de l'action de formation : 7h (09h-12h / 13h30-17h30)
5 - Lieu de l'action de formation : Zoom – 26400 Aouste sur sye
6 - Modalités de déroulement (moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre) : power point et pdf remis aux participants
7 - Type de formation (formation en présentiel, à distance, mixte…) : Distanciel
8 - Nature de la sanction de l'action de formation et modalités d'évaluation jalonnant ou terminant la formation (certificat, examen, quizz, contrôle continu…) : quizz, attestation de formation
9 - Effectif de l'action de formation (nom et prénom du/des stagiaires/s) : .....
10 - Moyen de contrôle de l'assiduité (attestation d'assiduité + feuilles d'émargement pour les formations en présentiel / attestation d'assiduité + relevé de connexion pour les formations à distance + feuilles d'appel) : Relevé de connexion + feuilles d'appel par demi-journée avec émargement du formateur

Article 2 :

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais suivants :

Frais de formation : coût unitaire H.T 110 € x 1 stagiaire(s) = 110 €

Soit un total de : 110 €

TOTAL GENERAL des frais pédagogiques : 110 €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Éventuels frais de déplacement : €

Contribution éventuelle des financeurs publics : €

Article 3 - Clause de dédit :

Le-la stagiaire s'engage à s'acquitter du montant mentionné à l'article 2.

Modalité de règlement : en ligne par carte bancaire, ou par chèque débité à l'issu de la formation.

Les clauses d'annulation et remboursement sont mentionnées dans le bulletin d'inscription en ligne

Article 4 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise.

Le 25/05/2021

Pour l'entreprise
(signature, nom et qualité du signataire)
Cachet de l'entreprise

Pour l'organisme de formation
Anne Portier, Présidente de l'OMNES

ASSOCIATION OMNES
Bureaux : 13 chemin des senteurs
26400 Aouste sur Sye
SIRET : 389 704 339 00073 - APE : 9499Z
07.61.31.19.81 - contact@omnes.fr